



## OUVERTURE DE NEGOCIATION SALARIALE :

Pour **FO** le 7 septembre c'est 7% d'augmentation

*Information de dernière minute : la réunion est repoussée au 14 septembre*

**Force Ouvrière** n'a cessé d'agir pour obtenir l'ouverture des négociations salariales obligatoires dans l'entreprise.

La Direction Générale envisage enfin une négociation salariale le **14 septembre 2022 !**

Notre exigence est simple, alors que **l'INSEE prévoit une inflation de près de 7%** en 2022 : compensation de cette inflation par une **revalorisation des salaires et traitements de 7%** afin de ne subir aucune baisse de nos revenus.

**7% d'augmentation c'est 150 euros net pour les premiers niveaux de rémunération.**

Le gouvernement multiplie les injonctions envers les entreprises afin qu'elles augmentent les salaires; à Pôle emploi il doit permettre leur libre négociation, montrer l'exemple.

Nous porterons également nos demandes exprimées dès janvier :

- L'augmentation des indemnités de télétravail pour les porter au maximum fiscal (600€),
- L'attribution d'une prime énergie exceptionnelle de 200€,
- Ainsi qu'une nouvelle revalorisation des titres restaurant à hauteur de 10€ (5,92€ à la charge de l'employeur).

Nous mettrons tout en œuvre pour que dans l'unité des organisations syndicales l'exigence **d'une réelle, pérenne et significative augmentation salariale soit enfin entendue par la Direction Générale.**

**POUR FO, A MINIMA COMPENSATION INTEGRALE DE L'INFLATION 2022.**



***Mobilisez-vous avec nous, adhérez !***

Contact : [syndicat.fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo@pole-emploi.fr)